

# Ski Club de la Côte Peseux

Selon le mandat confié par l'Assemblée Générale du SCC, nous soussignés avons vérifié les comptes de la société le 27 octobre 2020.

Les postes du bilan correspondent aux justificatifs bancaires et postaux. Il a été procédé aussi, par pointage, au contrôle de différentes écritures.

Nous nous faisons un plaisir de relever, outre leur exactitude, la clarté des comptes et leur tenue.

Nous proposons donc à l'Assemblée Générale de donner décharge à la caissière pour la comptabilité 2019/2020 du SCC.

Peseux, le 27 octobre 2020

Philippe Richoz



Alain Emmenegger

